

Expédition parquet

pour signification

le 11/01/2025



Cour d'Appel de Pau
Tribunal Judiciaire de Bayonne

N° Parquet : _____

N° minute ordonnance président : _____

ORDONNANCE SUR REQUÊTE EN EFFACEMENT DU BULLETIN N°2 DU CASIER JUDICIAIRE

Le 01.01.2025

Nous _____, vice-présidente du tribunal judiciaire de Bayonne

Vu les articles 710 et 711 du code de procédure pénale,

Vu les articles 775-1 et 775-2 du code de procédure pénale (*requête en exclusion du B2*)

Vu la requête en effacement de la condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire déposée le

né le _____

Demeurant : _____

Concernant la condamnation du :

_____ prononcée par ordonnance pénale du Président du Tribunal Judiciaire de Bayonne

Vu les réquisitions écrites du ministère public _____

Attendu que l'article 711 du code de procédure pénale dispose qu'en cas d'accord des parties, la décision peut être prise, sans audience, par ordonnance du président de la juridiction ;

Vu l'accord de l'intéressé _____

Vu l'enquête de moralité et l'absence de nouvelles condamnations ;

Attendu qu'il convient de faire droit à la requête en effacement ;

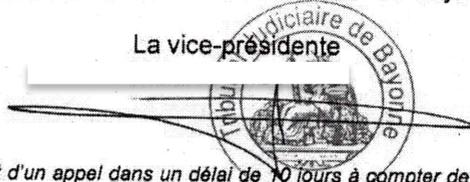
PAR CES MOTIFS

DÉCLARE la requête bien fondée et y fait droit ;

Ordonne l'effacement au bulletin n°2 du casier judiciaire de _____ de la
condamnation du :

_____ prononcée par ordonnance pénale du Président du Tribunal Judiciaire de Bayonne

La vice-présidente



VOIE DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un appel dans un délai de 10 jours à compter de sa notification par déclaration au greffe du tribunal judiciaire, faite en personne ou par l'intermédiaire d'un avocat (article 502 du CPP) ou par déclaration auprès du chef d'établissement pénitentiaire (à l'aide d'un imprimé disponible à cet effet au greffe de l'établissement).

Transmission pour notification à exécution des peines le _____
Edition de la fiche casier pour transmission à exécution des peines le _____